



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

SERVICE DES ETABLISSEMENTS ET DES ELEVES

Affaire suivie par :
Eliane ARNETTE

Bureau de la vie scolaire premier et second degrés

Tél : 03.83.93.56.12

Mél : eliane.arnette@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice – Rond-point Marguerite de Lorraine
CS 30013
54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 5 décembre 2022

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement des lycées publics
et privés sous contrat

Objet : Olympiades de Mathématiques – Session 2023

Référence : Note de service n° 2015-175 du 27/10/2015 publiée au Bulletin Officiel n° 41 du 05/11/2015

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les instructions nécessaires à l'inscription de vos élèves aux **Olympiades de Mathématiques**.

Le registre des inscriptions est ouvert du **lundi 5 décembre 2022 au lundi 23 janvier 2023**.

Cette action éducative s'adresse aux lycéens des **classes de première de toutes séries**, sur la base du volontariat.

L'épreuve aura lieu le **mercredi 15 mars 2023 de 8h à 12h10**. Elle se déroulera en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède de dix minutes. **Les exercices portent sur les programmes des classes de collège, de seconde générale et technologique, ainsi que sur des parties communes des programmes des différentes classes de première et, pour les candidats concernés, le programme de la spécialité mathématiques du lycée général.**

Les sujets sont distribués au début de chacune des parties, il n'est donc pas possible de travailler sur les énoncés d'une partie pendant l'autre.

La première partie de l'épreuve est consacrée aux exercices nationaux. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices.

La seconde partie de l'épreuve est consacrée aux exercices académiques. La résolution peut être individuelle ou collective : les équipes de deux à quatre candidats, formées d'élèves d'un même établissement, seront mixtes et, dans la mesure du possible, paritaires. Chaque équipe rend une seule copie. Si un candidat inscrit par équipe se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de l'un ou plusieurs de ses coéquipiers, il peut être considéré comme concourant individuellement. **Avec l'autorisation du bureau des concours scolaires**, il peut également se rallier à une équipe, **de moins de quatre élèves**, déjà constituée.

La seconde partie de l'épreuve est déclinée en deux versions : l'une fait appel au programme de la spécialité « mathématiques » de la voie générale ; l'autre au programme du tronc commun de la voie technologique. Cependant, les sujets n'étant pas étroitement liés aux programmes, les élèves de la voie générale ne suivant pas la spécialité « mathématiques » peuvent s'inscrire en choisissant la deuxième version.

Il est à noter que, pour la deuxième partie, chaque groupe devra être placé, dans la mesure du possible, dans une salle différente sous la surveillance d'une personne.

Je vous invite à m'adresser par courriel le tableau d'inscription **sous format Excel** que vous trouverez ci-joint recensant les élèves que vous souhaitez présenter. Vous veillerez également à indiquer sur le tableau d'inscription **le nom de l'enseignant référent ainsi que son adresse courriel**.

Mes services reprendront contact avec vous ultérieurement pour l'organisation de l'épreuve, **chaque établissement qui inscrit des élèves étant susceptible de l'organiser**.

Les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement des conditions de l'examen doivent prendre l'attache de mes services durant la période d'inscription.

Un palmarès académique sera établi. Les lauréats seront conviés à une cérémonie de remise des prix.

Pour le recteur, et par délégation
Le directeur académique des services de
l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

signé

Emmanuel BOUREL